

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Date de rédaction : 25-02-10

Identificateur du produit : **VIPER BRITE (portait auparavant le nom de : Carbonex Coil Cleaner)**

Numéro de pièce du fabricant : RT300G

Usage général : Agent de nettoyage/avivage des serpentins

Famille chimique : Nettoyant alcalin

Fabricant : Refrigeration Technologies (www.refrigtech.com)

2572 Fender Ave Bldg "C"

Fullerton, CA 92831

Tél. : (800) 869-1407, 714-870-8361 téléc: 714-526-4598

N° téléphone d'urgence 24 h sur 24 : Chem-Tel, Inc. (800) 255-3924; International : (813) 248-0585

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX

Composants dangereux	N° CSA	CONCENTRATION %	MPT	PEL	STEL	N° EINECS
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	20	2 mg/m3	2 mg/m3	2 mg/m3	215-185-5

MENTION DE RISQUE : R35, cause des brûlures sévères; R28 Très toxique lorsque avalé;

SYMBOLE DE DANGER : Corrosif, toxique

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

SIMD : S=3, I=0, R=1, DS=0

Description des risques : DANGER : Corrosif, Provoque des brûlures, Toxique/Poison si ingéré

Risques potentiels pour la santé :

YEUX : Brûlure et irritation sévère.

PEAU : Brûlure et irritation sévère

INGESTION : Toxique, poison, brûlure

INHALATION : Si le produit est chauffé, les vapeurs sont toxiques, irritantes, causent des blessures graves au nez, à la gorge et aux poumons

Cancérogène : non NTP : non

Monographies du CIRC : non

Réglementé par la OSHA : Oui

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

PEAU : Laver immédiatement à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INGESTION : Boire de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

INHALATION : Amener la personne dans endroit aéré. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION 5 – RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Classement des dangers selon la NFPA : S=3, I=0, R=1, DS=0

Point d'éclair : aucun Limite d'inflammabilité : pas d'essai LIE : pas d'essai LES : pas d'essai

Moyens d'extinction : eau, CO₂ ou mousse extinctrice Règles à observer dans la lutte contre les feux spéciaux : aucun

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : aucun

Produits de combustion dangereux : Hydrocarbures, CO, CO₂

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Mesures à prendre en cas de rejet ou de déversement du produit : étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et éliminer dans un conteneur à déchets approprié. L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre lors de la manutention ou de l'entreposage : DANGER : Liquide corrosif. Entreposer dans un endroit sec et frais à l'abri de la lumière directe du soleil. Éviter le gel ou l'exposition à une température supérieure à 120 °F. Tenir le contenant éloigné de la chaleur ou des flammes nues. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avoir un accès immédiat à de l'eau en cas de contact.

Autres précautions : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants dangereux	NIOSH MPT/STEL	ACGIH MPT/STEL
Hydroxyde de sodium	2 mg/m3	2 mg/m3

Protection respiratoire : ouvrir toutes les portes et les fenêtres. En cas d'exposition supérieure à la TLV ou la PEL, il faut porter un respirateur adapté à l'exposition approuvé par le NIOSH ou un appareil de protection respiratoire convenable conforme à la norme 29 CRF 1910.134.

Ventilation : Aspiration localisée : le cas échéant Système particulier : aucun

Mécanique : le cas échéant Autres : aucun

Gants de protection : en plastique ou en caoutchouc contre les produits chimiques

Protection des yeux : lunettes ou lunettes à coques

Autres vêtements ou équipement de protection : aucun

PAGE 2 : Fiche signalétique Carbonex Coil Cleaner n° RT300G

Pratiques hygiéniques de travail : faire preuve de bon sens et de précaution en présence de produits chimiques. Ne jamais mélanger des produits chimiques. Consulter votre supérieur pour connaître les autres pratiques. Toutes les pratiques sont déterminées par votre entreprise. Les directives se trouvent généralement sur l'étiquette sur laquelle sont indiquées les mesures d'ingénierie et de contrôle.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition >212 °F/100 °C	Poids spécifique : 1,17
Pression de vapeur : pas d'essai	pH : >14
Densité de vapeur : pas d'essai	Taux d'évaporation : pas d'essai
Solubilité dans l'eau : miscible	Apparence et odeur : Liquide de couleur paille, odeur neutre
Viscosité : pas d'essai	Point de congélation : S.O.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable
Conditions à éviter : Températures élevées au-dessus de 120 °F/50 °C. Flamme nue
Matériaux incompatibles à éviter : Oxydants forts, acides forts
Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbures, CO, CO₂
Polymérisation dangereuse : ne peut pas survenir

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Composant dangereux	N° CAS	N° EINECS	CL 50 Inhalation	DL 50 orale	DL 50 cutanée
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	S.O.	40mg/kg rat	500 mg lapin

Le composant est corrosif pour tous les tissus et cause une destruction rapide de tous les tissus. Toxique, Poison, les vapeurs réchauffées sont irritantes

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Le produit est composé d'ingrédients facilement biodégradables. La toxicité aquatique est de 125 ppm /96 hr/moustique poisson/TLm/eau douce.

Aucun autre effet négatif sur l'environnement.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer comme on le ferait pour les matières dangereuses. Il faut toujours se conformer aux règles fédérales, provinciales et locales avant d'éliminer des produits chimiques. Consulter un spécialiste de la région afin de connaître les méthodes appropriées d'élimination. Les produits chimiques ne doivent jamais entrer dans les cours d'eau, les égouts ou les drains sans autorisation préalable. Il faut rincer à fond les contenants vides et les apporter dans un centre de recyclage.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT : Liquides corrosifs NSA (Contient : Hydroxyde de sodium) N° ONU 1760, Division 8, groupe d'emballage II
IMDG : Liquides corrosifs NSA (Contient : Hydroxyde de sodium) N° ONU 1760, Division 8, groupe d'emballage II
IATA : Expédition par voie aérienne interdite sauf si le produit est emballé par un emballer possédant la certification pour matières dangereuses

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

SARA/CERCLA/313: Hydroxyde de sodium, RQ 5000-lb
TSCA : les composants sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA.
EINECS : Oui, 215-185-5
CALIFORNIA PROP 65 : aucun ingrédient devant être signalé
CPR : Ingrédients répertoriés : « La présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR ».
IDL : Oui, tel qu'indiqué à la partie de la présente fiche signalétique.
LIS/LES : Tous les ingrédients présents
MENTION DE RISQUE : R35, cause des brûlures sévères; R28 Très toxique si avalé
MENTION DE SÉCURITÉ : 1/2/24/25/36/37/39
SIDMUT – USAGE HOMOLOGUÉ : Classe E, Corrosif; Classe D2, Toxique



Symbole :

Contenu COV : 0 g/l

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

Numéro d'enregistrement NSF 084269, composé non-alimentaire, catégorie P1
Le produit peut être utilisé en présence d'aliments et d'équipement alimentaire conformément à la catégorie P1 NSF.
Dégagement de responsabilité du fabricant : les renseignements ont trait aux matériaux identifiés aux présentes et ne sont peut-être pas valables pour ces matériaux s'ils sont combinés à d'autres matériaux. Les renseignements contenus dans le présent document sont, au meilleur de notre connaissance et de nos convictions, précis et véridiques au moment de leur compilation. Ce document n'est accompagné d'aucune déclaration, garantie ou caution quant à son exactitude, sa fiabilité ou son intégralité. L'utilisateur a la responsabilité de s'assurer de l'adéquation et de l'intégralité des renseignements dans le cadre de son propre usage. Nous n'acceptons pas la responsabilité des pertes ou des dommages imputables à l'utilisation des présents renseignements.
Date de rédaction : 25-02-10
Rédigé : John Pastorello, PDG - Refrigeration Technologies